



La Poste

FRANCE

LETTRE PRIORITAIRE 20 g



CONCOURS

DESSINE MOI UN TIMBRE

« L'automobile »



Article 1 : A l'occasion de la Fête du Timbre qui se déroulera à l'Espace de la Tuilerie de Giromagny les 10 & 11 mars 2018, l'Amicale Philatélique de l'Est-Belfort, en partenariat avec la Municipalité de Giromagny, organise un grand concours de dessin en rapport avec le thème de l'année : l' **Automobile**.

Article 2 : Ce concours est ouvert à tous les jeunes scolarisés à l'école Chantoiseau (maternelle) et à l'école Lhomme-Benoît (élémentaire).

Article 3 : Les participants sont invités à présenter une création par dessin, collage, photo ou tout moyen décoratif en rapport avec l'automobile et rentrant dans le cadre mis à disposition au recto. (Prière d'éviter le texte, de tenir compte des droits à l'image et d'intégrer le fait que le dessin sera réduit au format de 30 x 40 millimètres).

Article 4 : Le nom, le prénom, la date de naissance et l'adresse du participant devront être mentionnés au verso de la feuille.

Article 5 : La date limite de réception des propositions en Mairie de Giromagny est le 31 janvier 2018.

Article 6 : Un Jury composé d'un représentant de l'école maternelle, d'un représentant de l'école élémentaire, d'un représentant de l'Aphiest-Belfort, d'un représentant de la Municipalité, d'un représentant du CD90, d'un représentant des exposants de l'exposition Peinture Sculpture de la FT 2018, un représentant de la Poste et un représentant du Crédit Mutuel Valdoie Giromagny se réunira pour élire la meilleure proposition.

Article 7 : Le gagnant de chaque établissement aura sa création transformée en Timbre-Poste. De nombreux lots seront remis aux meilleures propositions. La remise des Prix se fera le samedi 10 mars 2018, à 16h30, lors de l'inauguration de la manifestation à l'Espace de la Tuilerie.

Article 8 : Dans la mesure du possible, la majorité des dessins sera présentée au public durant les 2 journées de la manifestation à l'Espace de la Tuilerie de 09h00 à 18h00 - entrée gratuite.

Article 9 : Le fait de participer suppose l'acceptation de ce règlement, permet aux organisateurs d'émettre un timbre-poste avec les clichés sélectionnés par le jury et sans aucune compensation. Aucun recours sur le mode de l'organisation ou sur les résultats du concours ne sera accepté. Les décisions du jury sont sans appel.

Article 10 : Vous pouvez télécharger ce dossier directement depuis le site suivant :

<https://sites.google.com/view/fetedutimbregiromagny2018/>



NOM : Prénom :

Date de Naissance :/...../.....

Adresse :
